Catalogue des **Fiches Programme R457**

250 rue Jean Mermoz Bât.C «le Sirocco»– 44150 ANCENIS Tél : 02.40.96.87.70

Site internet : www.dasc.fr N° de Siret : 494 000 706 00031 RCS NANTES code APE 8559A

Responsable pédagogique

Madame ORHON Evelyne (Tél : 06.34.21.58.26)

R457 - 14h00

MONTER, VERIFIER ET UTILISER DES ECHAFAUDAGES ROULANTS EN SECURITE (AU SENS DE LA R457)

80/DOC/31012025/V4/OE

PUBLIC VISÉ

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir Professionnel).

PRÉ REQUIS

- **Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice fabricant (textes, plans, schémas).**
- **Le stagiaire doit être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges…).**
    - **Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donnée dans le cadre du Suivi Individuel Renforcé prévu par l'article R4624-23 du code du travail.**

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de :

- **Monter, utiliser, réaliser les vérifications journalières réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.**

- **de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- **Se situer et être acteur de la prévention des risques.**
- **Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.**
- **Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant.**
- **Utiliser un échafaudage roulant, en sécurité.**

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1. **Les enjeux de la prévention.**
2. **Les rôles et responsabilités des différents acteurs.**
3. **La prévention des risques :**
    - **Signaler les situations dangereuses.**
    - **Communiquer – Rendre compte.**
4. **Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.**
5. **L'exploitation de la notice du fabricant.**
6. **Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent**
7. **La préparation du montage.**
8. **Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant.**
9. **L'examen d'adéquation**
10. **L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage.**
11. **La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.**
12. **Le compte rendu de vérification**
13. **Les règles d'utilisation d'un échafaudage roulant en sécurité.**

NOMBRE DE STAGIAIRE

De 03 stagiaires au minimum à 08 stagiaires au maximum par formateur.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

- **Etudes de cas.**
- **Exposés**
- **Démonstrations.**
- **Analyse de pratique.**
- **Essais.**

- **Mises en situation**

DUREE

- **02 jours (14H00) minimum**

INTERVENANTS

DASC FORMATIONS est titulaire d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages roulants », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : n° H35062/2025/Echafaudage roulant-R457 - 01/O/10.

La liste des Organismes de Formation habilités à dispenser la formation échafaudage roulant, mise à jour, est disponible sur le site de l'INRS : https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

Les formateurs, professionnels expérimentés, sont certifiés par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS pour dispenser les formations échafaudages roulants au sens de la R457.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations des connaissances théoriques et des savoir faire pratique sont réalisées tout au long de la Formation. Chaque stagiaire est évalué lors de travaux individuels ou collectifs.

A l'issue de la formation, si les stagiaires ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de connaissances théoriques et évaluation des savoir-faire pratiques), selon des grilles conformes aux documents de référence de l'INRS, l'organisme DASC FORMATIONS délivrera une attestation de compétences formation et un certificat validant les acquis.

MOYENS MATÉRIELS

- **Salle de formation pouvant accueillir 08 stagiaires (au maximum)**
- **Vestiaires (adaptés aux stagiaires)**
- **Table, chaises, électricité.**

- **Sanitaires (adaptés aux stagiaires)**
- **Eau potable à disposition des apprenants.**

- **Site pratique accessible et adapté (aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages et une aire de stockage du matériel), conforme au référentiel INRS (Documents de référence du dispositif de formation Echafaudages roulants R457).**

- **<u>Mise à disposition, par DASC FORMATIONS et/ou par l'entreprise :</u>**

Matériels d'échafaudages roulants certifiés NF (avec les notices fabricants correspondantes), conformes au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages roulants R457) avec un plancher tous les 02 mètres de conception différente (1) :

- **un échafaudage roulant H mini plancher = 8m**
- **un échafaudage roulant H mini plancher 4m.**

Un des deux échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50m.

(1) Les deux échafaudages, mis à disposition, doivent proposer deux cinématiques de montage en sécurité différentes (exemple : garde-corps type MDS monobloc, et garde-corps avec perches pliables.

- **Outil (niveau).**

- **<u>A charge de l'entreprise :</u>**

Les stagiaires devront se présenter avec leur EPI (casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, gants), tenue de travail adapté.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- **Livret stagiaires, stylo, cahier et bloc papiers à chaque apprenant.**
- **Notices constructeur, référentiel, Recommandation R457, articles de journaux, recommandations, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants**

- **POWER POINT.**
- **Ordinateur portable, vidéo projeteur, écran de projection.**
- **Feuilles d'émargement, certificats de réalisation, attestations de fin de formation, attestations de compétences formation, attestations de présence…**

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- **Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant**
- **Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences**
- **Alternance de parties théoriques et parties pratiques (la partie théorique représente 30 à 50% du temps total de la formation et la partie pratique représente 50 à 70% du temps total de la formation).**
- **Méthode participative et active**
- **Formation en présentiel**

LIEU DE FORMATION

- **Formation théorique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier (conforme aux exigences du référentiel INRS R457).**
- **Formation pratique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier.**

(Conforme aux exigences du référentiel INRS R457).

R408 + Vérification + Réception + R457 - 35h00

MONTER, RECEPTIONNER, VERIFIER, UTILISER ET REALISER LA MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES DE PIED (au sens de la R408) et MONTER, VERIFIER, UTILISER DES ECHAFAUDAGES ROULANTS (au sens de la R457)

1265/DOC/31012025/V4/OE

PUBLIC VISÉ

Toute personne appelée à monter, démonter, réaliser la vérification journalière, utiliser un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise à réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité mais, également, ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté ou ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

ainsi qu'à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée

Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir Professionnel).

PRÉ REQUIS

- Avoir une expérience professionnelle de 06 mois dans le domaine des échafaudages fixes de pied : utilisation ou montage ou aide au montage ou encadrement de chantier.
- Maîtriser :

- La langue française parlée et écrite.
- Les mathématiques élémentaires.
- La lecture courante de plans.

Nécessaires à la compréhension de la notice fabricant (textes, plans, schémas) et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges...).

- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donnée dans le cadre du Suivi Individuel Renforcé prévu par l'article R4624-23 du code du travail.
- Être formé à l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de :

- Monter, d'utiliser, de réaliser la vérification journalière et de démonter, en sécurité, un échafaudage de pied, conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :
  - Montage façade avec console.
  - Montage porte à faux.
  - Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès.
  - Levage de charges par potence, poulie à cliquets et corde de levage.
- Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied en hauteur inférieure à 24 mètres montés conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner (1) l'échafaudage avant utilisation
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage (2) d'éléments d'échafaudage).

Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état.

(2) Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

- Monter, utiliser, réaliser les vérifications journalières réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

Ils seront capables de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage de pied et roulant conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied et roulants
- Utiliser un échafaudage de pied et roulant, en sécurité, y compris dans le cadre des vérifications.
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied et roulant.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

14. Les enjeux de la prévention.
15. Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
16. La prévention des risques :
    - Signaler les situations dangereuses.
    - Communiquer – Rendre compte.
17. Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
18. L'exploitation de la notice du fabricant.
19. La préparation du montage.
20. Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied et d'un échafaudage roulant
21. Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
22. L'examen d'adéquation.
23. L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
24. L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage (échafaudage fixe)
25. Le compte rendu/procès-verbal de réception (échafaudage fixe)
26. Le compte rendu de vérification (échafaudage roulant)
27. La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.
28. Les règles d'utilisation d'un échafaudage de pied et roulant en sécurité

.

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 03 stagiaires au minimum à 08 stagiaires au maximum par formateur.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas.
- Exposés
- Démonstrations.
- Analyse de pratique.
- Essais.

- Mises en situation

DUREE

- 35H00 (05 jours).

INTERVENANTS

DASC FORMATIONS est titulaire d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages de pied », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : **n° H35061/2025/Echafaudage de pied- R408 - 01/O/10** et d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages roulants », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : **n° H35062/2025/Echafaudage roulant- R457 - 01/O/10.**

Les listes des Organismes de Formation habilités à dispenser les formations échafaudages de pied et échafaudages roulants, mises à jour, sont disponibles sur le site de l'INRS : https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

Les formateurs, professionnels expérimentés, sont certifiés par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS pour dispenser les formations échafaudages fixes au sens de la R408 et les formations échafaudages roulants au sens de la R457

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations des connaissances théoriques et des savoir faire pratique sont réalisées tout au long de la Formation. Chaque stagiaire est évalué lors de travaux individuels ou collectifs.

A l'issue de la formation, si les stagiaires ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de connaissances théoriques et évaluation des savoir-faire pratiques), selon des grilles conformes aux documents de référence de l'INRS, l'organisme DASC FORMATIONS délivrera une attestation de compétences formation et un certificat validant les acquis.

MOYENS MATÉRIELS

- Salle de formation pouvant accueillir 08 stagiaires (au maximum)
- Vestiaires (adaptés aux stagiaires)
- Table, chaises, électricité.
- Sanitaires (adaptés aux stagiaires)
- Eau potable à disposition des apprenants.
- Site pratique accessible et adapté (aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages, une zone de stockage du matériel et une zone de montage distinctes), conforme au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408).
- Site pratique accessible et adapté (aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages et une aire de stockage du matériel), conforme au référentiel INRS (Documents de référence du dispositif de formation Echafaudages roulants R457).

- **Mise à disposition, par DASC FORMATIONS et/ou par l'entreprise** :

Matériels d'échafaudages fixes de pieds certifiés NF (avec les notices fabricants correspondantes), conformes au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408), en quantité nécessaire pour réaliser à minima :

Les configurations suivantes :

- Un montage et démontage en sécurité collective (type) MDS

- Utilisation de protection individuelles contre les chutes de hauteur (EPI antichutes)
- Amarrage en façade mis en œuvre sur au moins un des ateliers.

Les montages spécifiques suivants :

- Une poutre de franchissement (mini 4m), et/ou escalier (jusqu'au dernier niveau)
- Des consoles (0,30m)
- Un porte à faux (1,50m)
- Un levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

(Montage minimum sur atelier, en cas pratique, de 03 travées sur 03 niveaux).

(Matériel en quantité suffisante pour réaliser 02 ateliers (montage et démontage) en simultané.

- EPI contre les chutes de hauteur (harnais, longes…).

- Extractomètre
- Outils (clef de 22, niveau, marteau)

- **Mise à disposition, par DASC FORMATIONS et/ou par l'entreprise :**

Matériels d'échafaudages roulants certifiés NF (avec les notices fabricants correspondantes), conformes au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages roulants R457) avec un plancher tous les 02 mètres de conception différente (1) :

- un échafaudage roulant H mini plancher = 8m
- un échafaudage roulant H mini plancher 4m.

Un des deux échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50m.

(2) Les deux échafaudages, mis à disposition, doivent proposer deux cinématiques de montage en sécurité différentes (exemple : garde-corps type MDS monobloc, et garde-corps avec perches pliables.

- Outil (niveau).

- **A charge de l'entreprise :**

Les stagiaires devront se présenter avec leur EPI (casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, gants), tenue de travail adapté.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livrets stagiaires, stylo, cahier et bloc papiers à chaque apprenant.
- Notices constructeur, référentiel, Recommandations R408 et R457, articles de journaux, recommandations, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants
- POWER POINT.
- Ordinateur portable, vidéo projeteur, écran de projection.
- Systèmes antichutes de l'organisme de formation.
- Feuilles d'émargement, certificats de réalisation, attestations de fin de formation, attestations de compétences formation, attestations de présence…

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant.

- Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences
- Alternance de parties théoriques et parties pratiques (la partie théorique représente 30 à 50% du temps total de la formation et la partie pratique représente 50 à 70% du temps total de la formation).
- Méthode participative et active
- Formation en présentiel

LIEU DE FORMATION

- Formation théorique à l’entreprise, dans l’organisme de formation ou sur chantier (conforme aux exigences des référentiels INRS R408 et R457)
- Formation pratique à l’entreprise, dans l’organisme de formation ou sur chantier.

(Conforme aux exigences des référentiels INRS R408 et R457)

R408 + R457 - 28h00

MONTER, UTILISER ET REALISER LA VERIFICATION DES ECHAFAUDAGES DE PIED ET ROULANTS ET VERIFIER DES ECHAFAUDAGES ROULANTS

1264/DOC/31012025/V4/OE

PUBLIC VISÉ

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24m) montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage ainsi qu'à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant

Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir Professionnel).

PRÉ REQUIS

- Avoir une expérience professionnelle de 06 mois dans le domaine des échafaudages fixes de pied : utilisation et/ou montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice fabricant (textes, plans, schémas) et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges...).
    - Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donnée dans le cadre du Suivi Individuel Renforcé prévu par l'article R4624-23 du code du travail.
- Être formé à l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de :

- Monter, d'utiliser, de réaliser la vérification journalière et de démonter, en sécurité, un échafaudage de pied, conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :
    - Montage façade avec console.
    - Montage porte à faux.
    - Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès.
    - Levage de charges par potence, poulie à cliquets et corde de levage.
- Monter, utiliser, réaliser les vérifications journalières réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

Ils seront capables de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage de pied et roulant conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied et roulants en sécurité
- Utiliser un échafaudage de pied et roulant en sécurité
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

29. Les enjeux de la prévention.
30. Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
31. La prévention des risques :
    - Signaler les situations dangereuses.
    - Communiquer – Rendre compte.
32. Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
33. L'exploitation de la notice du fabricant.
34. La préparation du montage.
35. Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied et d'un échafaudage roulant
36. Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent (échafaudage roulant).
37. L'examen d'adéquation (échafaudage roulant)
38. L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage (échafaudage roulant)
39. Le compte rendu de vérification (échafaudage roulant)
40. La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.
41. Les règles d'utilisation d'un échafaudage de pied et roulants en sécurité

.

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 03 stagiaires au minimum à 08 stagiaires au maximum par formateur.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas.
- Exposés
- Démonstrations.
- Analyse de pratique.
- Essais.
- Mises en situation

DUREE

- 28H00 (04 jours).

INTERVENANTS

DASC FORMATIONS est titulaire d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages de pied », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : **n° H35061/2025/Echafaudage de pied- R408 - 01/O/10** et d'une habilitation au dispositif de formation « acteur échafaudages roulants », délivrée par l'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS / INRS : **n° H35062/2025/Echafaudage roulant- R457 - 01/O/10.**

Les listes des Organismes de Formation habilités à dispenser les formations échafaudages de pied et échafaudages roulants, mises à jour, sont disponibles sur le site de l'INRS : https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

Les formateurs, professionnels expérimentés, sont certifiés par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS pour dispenser les formations échafaudages fixes au sens de la R408 et les formations échafaudages roulants au sens de la R457.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations des connaissances théoriques et des savoir faire pratique sont réalisées tout au long de la Formation. Chaque stagiaire est évalué lors de travaux individuels ou collectifs.

A l'issue de la formation, si les stagiaires ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de connaissances théoriques et évaluation des savoir-faire pratiques), selon des grilles conformes aux documents de référence de l'INRS, l'organisme DASC FORMATIONS délivrera une attestation de compétences formation et un certificat validant les acquis.

MOYENS MATÉRIELS

- Salle de formation pouvant accueillir 08 stagiaires (au maximum)
- Vestiaires (adaptés aux stagiaires)
- Table, chaises, électricité.
- Sanitaires (adaptés aux stagiaires)
- Eau potable à disposition des apprenants.
- Site pratique accessible et adapté (aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages, une zone de stockage du matériel et une zone de montage distinctes), conforme au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408).
- Site pratique accessible et adapté (aire de travail permettant la mise en œuvre des échafaudages et une aire de stockage du matériel), conforme au référentiel INRS (Documents de référence du dispositif de formation Echafaudages roulants R457).

- **Mise à disposition, par DASC FORMATIONS et/ou par l'entreprise** :

Matériels d'échafaudages fixes de pieds certifiés NF (avec les notices fabricants correspondantes), conformes au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages de pieds R408), en quantité nécessaire pour réaliser à minima :

Les configurations suivantes :

- Un montage et démontage en sécurité collective (type) MDS
- Utilisation de protection individuelles contre les chutes de hauteur (EPI antichutes)
- Amarrage en façade mis en œuvre sur au moins un des ateliers.

Les montages spécifiques suivants :

- Une poutre de franchissement (mini 4m), et/ou escalier (jusqu'au dernier niveau)

- Des consoles (0,30m)
- Un porte à faux (1,50m)
- Un levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

(Montage minimum sur atelier, en cas pratique, de 03 travées sur 03 niveaux).

(Matériel en quantité suffisante pour réaliser 02 ateliers (montage et démontage) en simultané.

- EPI contre les chutes de hauteur (harnais, longes…).
- Extractomètre
- Outils (clef de 22, niveau, marteau)

- **Mise à disposition, par DASC FORMATIONS et/ou par l'entreprise :**

Matériels d'échafaudages roulants certifiés NF (avec les notices fabricants correspondantes), conformes au référentiel INRS (Document de référence du dispositif de formation Echafaudages roulants R457) avec un plancher tous les 02 mètres de conception différente (1) :

- un échafaudage roulant H mini plancher = 8m
- un échafaudage roulant H mini plancher 4m.

Un des deux échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50m.

(3) Les deux échafaudages, mis à disposition, doivent proposer deux cinématiques de montage en sécurité différentes (exemple : garde-corps type MDS monobloc, et garde-corps avec perches pliables.

- Outil (niveau).

- **A charge de l'entreprise :**

Les stagiaires devront se présenter avec leur EPI (casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, gants), tenue de travail adapté.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livrets stagiaires, stylo, cahier et bloc papiers à chaque apprenant.
- Notices constructeur, référentiel, Recommandations R408 et R457, articles de journaux, recommandations, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants
- POWER POINT.
- Ordinateur portable, vidéo projeteur, écran de projection.
- Systèmes antichutes de l'organisme de formation.
- Feuilles d'émargement, certificats de réalisation, attestations de fin de formation, attestations de compétences formation, attestations de présence…

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant.
- Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences
- Alternance de parties théoriques et parties pratiques (la partie théorique représente 30 à 50% du temps total de la formation et la partie pratique représente 50 à 70% du temps total de la formation).
- Méthode participative et active
- Formation en présentiel

LIEU DE FORMATION

- Formation théorique à l’entreprise, dans l’organisme de formation ou sur chantier (conforme aux exigences des référentiels INRS R408 et R457)
- Formation pratique à l’entreprise, dans l’organisme de formation ou sur chantier.

(Conforme aux exigences des référentiels INRS R408 et R457)